



PUBLICITÉ

Mesure n°35 : Exiger le démontage des panneaux de pubs illégaux

La beauté d'un paysage et son intégrité sont des éléments tout à fait subjectifs. Le regard porté à son environnement dépend essentiellement d'un fond culturel qui varie au gré du temps et des civilisations. Des structures industrielles particulièrement laides symbolisant le progrès peuvent connaître une acceptation à l'époque de leur installation et subir un déclassement symbolique et apparaître à des riverains comme une nuisance inacceptable quelque temps plus tard.

Avec l'apparition d'un tourisme à vocation écologique ou culturel, certains paysages ou zones urbanisées ont connu une protection optimale afin d'y garantir une certaine valorisation. Or, cette préservation connaît un certain nombre d'anicroches. La publicité, pour être efficace et toucher sa cible, doit tendre à l'omniprésence au travers d'une certaine répétitivité. Installés le long d'axes de circulation, les panneaux publicitaires ont tendance à ne pas s'insérer dans leur environnement, puisque l'objectif est au contraire de s'en extraire pour se donner à voir. Un panneau publicitaire doit frapper la rétine. Pour frapper l'esprit, le message doit se décliner et se répéter. D'où un effet de négation des paysages qui entourent généralement les panneaux publicitaires. Le non-respect de la législation en vigueur transforme les entrées de ville en cloaque inhospitalier. La répétitivité des slogans publicitaires uniformise les lieux où sont installés les panneaux, niant toutes spécificités historiques. La richesse culturelle des villes, l'extrême diversité des paysages connaissent un nivellement par le bas. Ces dizaines de milliers de panneaux publicitaires déshumanisent des pans entiers de nos territoires, transformés subrepticement en territoires hors-sol, interchangeables en fonction des annonceurs.

La grande dimension de chaque panneau couvrant plus de 12 m² dépasse l'échelle humaine en l'écrasant de toute sa hauteur. A cause d'une législation pléthorique et inappliquée, la France compte au moins 50% de panneaux implantés illégalement. Faute de rigueur dans l'application des textes de loi par les maires et les préfets, des dizaines de milliers de panneaux couvrant la superficie d'au moins un département français s'imposent au vu et au su de tous !

**VOUS
SUBISSEZ
2500 PUBS
PAR JOUR**

réagissons
www.agirpourl'environnement.org